

Image not found or type unknown



A supprimer - merci

Par **camomillette**, le **26/01/2012 à 12:36**

?

Par **amajuris**, le **26/01/2012 à 12:50**

bjr,rnla banque aurait du effectivement vérifier si votre engagement de caution était compatible avec votre situation financière de l'époque.rnmais cette vérification se fait sur les documents que vous avez présentés à l'époque, il est bien évident que si vous avez caché sciemment à la banque la réalité de votre situation financière, sa responsabilité éventuelle en est atténuée.rncdt

Par **amajuris**, le **26/01/2012 à 14:30**

donc votre prêteur était informé du problème de découvert avec l'autre banque.rncdt

Par **amajuris**, le **26/01/2012 à 19:14**

il faut également prendre en compte le patrimoine et non seulement les revenus à l'époque de la souscription.rnvous pouvez dans un premier temps faire un courrier à votre banque.